Transmis en Préfecture et mis en ligne le 29/01/2026

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260120-BC_2026_05-DE

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 JANVIER 2026

Séance du 20 janvier de l'an 2026, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le 14 janvier 2026, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, président de Leff Armor communauté.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs.	Pouvoir à
BOISSIÈRE Olivier	X			
BRIGANT Patrick	X			
COMPAIN Xavier		X		
CORSON Laurence		X		
COSSE Nathalie	X			
GEFFROY Jean-Michel	X			
GEFFROY Sandrine		X		
GUÉGAN Jean-Luc	X			
GUILLAUME André	X			
HEDER Jean-Paul	X			
HERVIOU Alain			X	
HEUZÉ Joël		X		
JOURDEN Jean	X			
LE BIHAN Gilbert	X			
LE FAUCHEUR Laurent	X			
LE GONIDEC Thierry		X		
LE GOUX Jean-Pierre	X			
LE GOUX Philippe	X			
LE HEGARAT Nadia	X			
LE MÉHAUTÉ Philippe		X		
LE SAINT Florence	X			
LE TURLUER Frédéric	X			
LE VAILLANT Jean-Paul	X			
LE VERRE Jean-Baptiste	X			
LIENNEL Yves	X			
MANAC'H Denis	X			
MEURO Jérémy		X		
NICOLAS Cyril	X			
PRIGENT Dominique		X		
SAPIN Alain	X			
SEHAN Alain	X			
THOMAS Philippe	X			

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260120-BC_2026_05-DE

En exercice : 32 **Présents** : 23 **Votants** : 23 **dont pouvoirs :** 0

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut délibérer.

Etaient également présents les membres suivants (sans voix délibérative) : M. MARTIN Patrick. M. OLLIVIER-HENRY Alain. M. MAHE Michel.

BC_2026_05 : Développement économique : Cession d'une parcelle ZA des 4 Voies à Plélo à M. Antoine Colas

Monsieur le vice-président propose de céder le lot n°3 de la zone des 4 voies Sud à PLELO (22170), d'une surface d'environ 1 700 m², à monsieur Antoine COLAS ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, pour un montant de 20 € HT par m², frais de bornage et de notaire en sus.

Monsieur COLAS souhaite y implanter son entreprise de plomberie, chauffage et électricité.

Vu la délibération 2020-244 du 3 novembre 2020 relative aux délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau,

Vu l'avis du Service des Domaines tel que joint en annexe,

Entendu le rapport de monsieur le Vice-président,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de vendre à monsieur Sébastien COLAS, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, le lot n°3 d'une superficie d'environ 1.700 m², sis zone des 4 voies Sud à PLELO (22170) au prix de 20 € HT / m², TVA sur marge ou sur prix total en sus,

PRECISE que tous les frais afférents à cette affaire (géomètre, notaire, etc.) seront supportés par l'acquéreur,

DESIGNE l'étude de Maître DEREL à CHATELAUDREN-PLOUAGAT pour représenter la collectivité,

AUTORISE monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte authentique et tous documents afférents à cette affaire.

Le Président,
Jean-Michel Geffroy

La secrétaire de séance
Nathalie Cosse